
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 31 mai 2021

Présents : Mmes DUFONT Marie-Chantal, VALLADEAU Martine, MAHE Catherine, POINET Marie-Claude, SENTUC Karine, VIGNAUD Ginette, BUHAJ Marie Joséphe, FAGES Marie, MM. BOUTANT Michel, DELAHAYE Vincent, QUINTANE Eric, BARON Claude, CREMOUX Yvon, BIGOT Pascal, LOISEAU Stéphane, DELIAS José, BERNARD Axel-Romain.

Excusées : DE SOUSA DA SILVA Angélique, HEBRE Emmanuelle

Pouvoirs : Mme HEBRE Emmanuelle à M. BOUTANT Michel

Secrétaires de séance : Mme DUFONT - M. QUINTANE

M. BERNARD, M. LOISEAU, après avoir prévenu, arrivent avec un léger retard.

L'appel nominal ayant été fait par Monsieur le maire et le quorum étant atteint, la séance peut commencer.

L'ordre du jour du Conseil Municipal ne suscitant aucune remarque, est adopté à l'unanimité.

1 – AUDITION DU COLLECTIF POUR LA SAUVEGARDE DE LA NATURE A GRENORD

Le Collectif est représenté par Madame Lepreux Sylvia (assistante maternelle) et Monsieur Germond Eric (agriculteur Bio).

Ces deux intervenants annoncent en préambule qu'ils sont contre le projet de carrière à Grenord mais ne sont pas contre les élus.

Les arguments des opposants au projet :

- La carrière dégraderait le village de Grenord qui s'est repeuplé, embelli et qui, de plus, est situé en zone humide avec bocage, haies, qu'il convient de protéger. Monsieur Germond exprime son inquiétude par rapport à la certification bio de son exploitation qui serait remise en cause si une carrière s'implantait.
- Diminution de la surface des terres agricoles déjà impactée lors des travaux de la déviation.
- Le projet ne créera pas ou peu d'emplois dans la commune de Chabonais.
- Dévalorisation du patrimoine bâti, car le projet de carrière est proche de l'habitat.
- La société GSM ouvrirait une carrière dans le seul but de gagner de l'argent sans aucune contrepartie pour les habitants qui eux, subiraient les nuisances, à savoir :
 -) nuisances sonores
 -) vibrations
 -) poussière
 -) circulation intense des camions

Madame LEPREUX Sylvia pense que l'on peut faire de l'argent autrement, attirer les touristes, village étape, camping-car park.

- La société GSM détruirait l'environnement sans réparer les préjudices environnementaux.
- La convention d'adhésion « Petite ville de demain » va à l'encontre d'une implantation de carrière.

La fiscalité générée par la carrière ne serait pas aussi importante que prévu pour investir et au cas où la commune envisagerait la réhabilitation de la piscine, Madame LEPREUX indique que « Chabonais peut se passer d'une piscine. » et que la question de savoir si, pour la fabrication de

matériaux de construction, comme l'argile pour les tuiles, il n'était pas indispensable d'ouvrir des carrières, était une question « à la con ».

Ce projet de carrière met en avant l'intérêt jusqu'au lien social qu'apporte l'écologie sur la population de Grenord.

A la différence d'Exideuil, la carrière existait déjà, les personnes qui ont fait construire connaissaient la situation.

Sur Grenord, les habitations sont déjà présentes, la 1^{ère} maison serait à 200m.
Blocage connu d'une vente.

A la fin de l'audition, le collectif remet à Monsieur le Maire une pétition de 150 signatures des habitants de Grenord et souhaite élargir sa diffusion à l'ensemble des communes environnantes.
Par ailleurs, le collectif souhaiterait une réunion publique avec les représentants de GSM.

2 – AUDITION DE MONSIEUR BERTHAULT MAIRE DE MAINE DE BOIXE

Monsieur Berthault a vécu l'expérience d'une carrière dans la commune et en a retracé l'historique. Une carrière datant des années 1970, située à proximité du bourg et générant beaucoup de poussière, a été fermée, comblée et reboisée. En 1997, la société GSM souhaite implanter une autre carrière sur un site plus grand, la mairie accepte à condition de la déplacer à 3 km de l'ancienne, près de la route nationale 10. La première maison est située à 800 mètres. Le groupe GSM a alors négocié avec les propriétaires des terrains et effectué des analyses du sous-sol accompagné par les services de l'état au cours de la phase d'étude.

5 réunions publiques ont été organisées avec les communes environnantes, l'entreprise et la population.

GSM a alors déposé son dossier en Préfecture accompagné du versement d'une consignation qui sera utilisée pour la réhabilitation du site en cours et en fin d'exploitation.

D'abord autorisée pour 40 ans sur une surface de 40 hectares, elle a été récemment prolongée de 30 ans pour une surface d'exploitation de 30 hectares supplémentaires.

Les retombées financières directes pour la collectivité : La contribution foncière des entreprises pour 8700 euros, la taxe foncière pour 7800 euros ainsi qu'une redevance à hauteur de 15900 euros pour la communauté de communes et la commune. De plus, GSM fournit gratuitement les matériaux pour la réfection des voies et chemins.

L'exploitation de cette carrière emploie 10 personnes à temps plein pour GSM et 10 personnes pour les sous-traitants. De plus, elle génère des emplois dans les entreprises de transport et de mécanique locale.

La commune doit rester vigilante afin que les nuisances soient réduites au maximum : la société GSM est tenue d'avertir la population avant chaque tir de mine.

Les tirs de mine sont contrôlés par des sismographes, les camions sont bâchés pour éviter l'envol de poussières, et les roues sont lavées afin d'emprunter les voies de circulation autorisées pour ces véhicules.

Un comité de suivi composé d'élus, d'opposants, d'associations de protection de l'environnement (Charente nature) se réunit 1 ou 2 fois par an et remet un compte rendu à la société GSM, à la mairie et à la préfecture.

Au final, les maisons n'ont pas été dévaluées et la population a sensiblement augmenté. Aujourd'hui, Mr Berthault précise qu'il a de bonnes relations avec les responsables, mais GSM est un grand groupe et il craint d'un changement de direction et de stratégie d'entreprise. Monsieur Berthault invite celles et ceux qui le souhaitent à se rendre sur le site de Maine de Boixe.

Après avoir entendu le maire de Maine de Boixe, la séance se poursuit par l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 avril 2021.

Le Maire a pris acte des remarques et présente ses excuses auprès des personnes qui se sont senties blessées par la publication de leur nom dans la presse.

Le compte rendu modifié est adopté à la majorité 17 voix pour et 1 abstention.

Monsieur BOUTANT propose d'envoyer aux élus le compte rendu du conseil municipal avant publication. Si aucune remarque n'est faite dans les 24 heures, le compte rendu sera publié, affiché et diffusé à la presse.

3 – DECISION MODIFICATIVE N°1

La décision modificative n°1 est adoptée à la majorité de 17 voix pour et 1 abstention. Le détail et les explications de la décision modificative n°1 sont indiqués sur la délibération transmise aux conseillers municipaux.

4 – VOTE DES SUBVENTIONS.

Vote des subventions aux associations ligne à ligne détaillé dans la délibération et son annexe transmis aux élus avant le conseil municipal. L'ensemble des subventions aux associations a été voté à la majorité et une voix contre, la subvention RASED et COOPERATIVE SCOLAIRE.

Les élus dont les noms suivent n'ont pas participé au vote, car membres en responsabilités de ces associations :

- pour la subvention aux associations ACAI et AFMD : Madame POINET Marie-Claude,
- pour la subvention aux Amis de la Quintinie : Monsieur BARON Claude,
- pour l'association de l'agriculture : Monsieur DELAHAYE Vincent,
- pour la subvention du Comité des Fêtes de Grenord : Monsieur LOISEAU Stéphane.

5 – PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL POUR LA CREATION D'UN CITY PARK.

Le Conseil Municipal a validé à l'unanimité le plan de financement tel que présenté dans la délibération. Il charge le Maire de solliciter l'Etat à hauteur de 40 % du montant du projet dans le cadre de l'agence nationale du sport, le Département à hauteur de 20 % ainsi que la région à hauteur de 20 %.

6 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DE LA FOURRIERE

Il est mis au vote la modification des statuts de la fourrière 16 qui intègre 3 nouvelles communes (Chabrac, Turgon et Vindelle). Le conseil municipal s'est prononcé à l'unanimité.

7 - INFORMATIONS DIVERSES

La commune d'Exideuil sollicite la permission d'utiliser le chenil de la commune de Chabanais. Une convention sera signée entre les deux collectivités.

Le maire a évoqué l'organisation administrative et logistique des scrutins du 20 et 27 juin 2021. La réunion a permis de finaliser la composition des bureaux de vote.

Monsieur Baron présente le compte rendu de la commission travaux et liste l'avancée des dossiers pour l'année 2021. Il évoque l'évolution du financement de la rue Souchet notamment la participation du département, le calendrier de réfection des toitures des bâtiments communaux en priorisant les dossiers soumis aux assurances et ensuite ceux qui seront financés par la DETR. Il aborde le village étape, le camping-car Park, la sécurisation de Grenord qui fera l'objet d'une réunion publique à Grenord.

Il esquisse les pistes pour le budget 2022 avec l'achat de matériel, la poursuite du programme de réfection et d'entretien des toitures du patrimoine bâti de la commune.

Manifestations à venir : concours hippique le 14 juillet, frairie les 16, 17 et 18 juillet 2021 avec feu d'artifice le samedi 17 juillet 2021.

Marché de Producteurs de pays le vendredi 16 juillet 2021.

Le lancement de l'étude du schéma directeur concernant l'assainissement et les eaux pluviales avec la collaboration d'AGUR et de CHARENTE EAUX.

La séance est levée à 23 h 15



Le Maire,

Michel Boutant
Michel BOUTANT.